

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ÉTABLISSEMENT PUBLIC L'ESTRAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le quatre Octobre, à dix-huit heures, le conseil d'administration de l'établissement public administratif L'ESTRAN s'est réuni sur la convocation de son président Monsieur Joël DANIEL.

Étaient présents : B. BASTIER, P.J. BLESBOIS, R. KERDELHUÉ, F. DUVAL, M. FOIDART, D. LE GUÉVEL, J.J. MARTEIL, E. MORIO.

Absent(e)s et excusé(e)s : J. DANIEL, Président, sans procuration

F. BALLESTER ayant donné procuration à M. FOIDART

G. COURTET ayant donné procuration à J.J. MARTEIL

M. LAGOUCHE ayant donné procuration à J. DANIEL

Secrétaire : M. FOIDART

Était également présent : X. LE JEUNE, directeur de l'établissement, auxiliaire de séance.

Date de la convocation : 27 Septembre 2022

nombre de membres en exercice : 12 / nombre de membres présents : 8 / nombre de votants : 10

*En l'absence du président, empêché en dernière minute,
le vice-président ouvre la réunion du conseil d'administration à 18h00,
liste les procurations de vote reçues et atteste du quorum réuni.*

A – INSTALLATION DE MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : JJ MARTEIL

Le vice-président rappelle que depuis le dernier conseil d'administration de l'établissement, Sonia CAROFF a démissionné de son poste de conseillère municipale de la commune de Guidel. Le conseil municipal a, sur proposition du maire, nommé Philippe-Jacques BLESBOIS au sein du conseil d'administration de L'ESTRAN en sa séance du 27 septembre 2022.

Vu les articles 7.1 (composition) et 7.3 (vacances et empêchement) des statuts de l'établissement relatifs à la composition du conseil d'administration,

Vu la délibération 2022-68 du Conseil municipal en date du 27 septembre 2022,

Le vice-président prend acte de la démission de Sonia CAROFF du conseil d'administration de l'établissement et déclare Philippe-Jacques BLESBOIS installé dans sa fonction de membre du conseil d'administration à compter de cette réunion.

B – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : JJ MARTEIL

Le compte-rendu de la précédente séance du conseil d'administration de L'ESTRAN du 31 mai 2022 est soumis à l'approbation des administrateurs (doc. annexe).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 31 mai 2022 du conseil d'administration
à l'unanimité des voix.

C – RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

Rapporteur : JJ MARTEIL

Conformément à la délégation d'attribution du conseil d'administration votée en sa séance du 15 juillet 2020, il est présenté les actions engagées par le Président depuis la précédente séance du conseil d'administration :

- Le président a sollicité auprès du Centre National de la Musique (CNM) une aide financière de 50 812 € au titre du soutien à la diffusion et à l'accompagnement d'artistes (46 447 € ont été obtenus).
- Le président a sollicité auprès de la Région Bretagne une aide financière de 16 000 € au titre du soutien à la production mutualisée pour trois créations et à une résidence de territoire.

Le détail des demandes de subvention est présenté dans la section "Information diverses" en fin de ce document.

Par ailleurs, les délibérations de la précédente séance du conseil d'administration ont toutes été instruites par L'ESTRAN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
 - **PREND ACTE** du rapport des délégués d'attribution au président.
 à l'unanimité des voix.

D - FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : JJ MARTEIL

Le présent projet de délibération de décision modificative n°2 pour l'année 2022 a pour objet

- d'apporter une modification en section de fonctionnement du budget 2022 pour permettre les dépenses supplémentaires permises par l'obtention des subventions complémentaires reçues, ou nécessitées par le fonctionnement courant ;
- de régulariser un montant de dotation aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES		
021 IMMOBILISATIONS	VOTÉ	D.M.	NOUVEAU	040 OPÉRATIONS D'ORDRE	D.M.	NOUVEAU
2158 Achat de matériel technique	0,00	1 586,87	1 586,87	28158 Autres installation et matériel	394,40	1 555,90
2183 Matériel informatique	1 300,23	1 500,00	2 800,23	28183 Matériel de bureau	2 692,47	4 644,11
TOTAL DÉPENSES		3 086,87		TOTAL RECETTES	3 086,87	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES		
	VOTÉ	D.M.	NOUVEAU		D.M.	NOUVEAU
6042 (011) Achat prestations service	108 000,00	64 000,00	172 000,00	6419 (013) Remboursements sur rémunér.	3 331,00	6 131,00
60612 (011) Energie Electricité	7 500,00	3 000,00	10 500,00	7078 (70) Autres marchandises	400,00	1 000,00
60632 (011) Fournitures de petit équipement	2 000,00	1 500,00	3 500,00	74718 (74) Autres subventions Etat	20 000,00	40 000,00
6122 (011) Crédit bail mobilier	900,00	1 500,00	2 400,00	7472 (74) Régions	6 000,00	20 000,00
6135 (011) Locations mobilières	8 000,00	3 000,00	11 000,00	7478 (74) Autres organismes	91 327,00	97 327,00
6156 (011) Maintenance	5 000,00	6 332,00	11 332,00			
6218 (012) Autre personnel extérieur	28 000,00	38 639,13	66 639,13			
6811 (042) dotations aux amortissements	3 724,20	3 086,87	6 811,07			
TOTAL DÉPENSES		121 058,00		TOTAL RECETTES	121 058,00	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
 - **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget 2022 de l'établissement pour un montant de 121 058 € en section de fonctionnement et 3 086,87 € en investissement
 à l'unanimité des voix.

E - PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE 2022 - CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Rapporteur : JJ MARTEIL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de permettre la nomination d'agent suite aux avancements de grade, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 05 octobre 2022.

Après avis positif du Comité Technique,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2nde classe à partir du 05 octobre 2022.

à l'unanimité des voix.

F - INFORMATIONS DIVERSES

1- Accueil d'Anaïs Cadiet en stage long sur une mission de communication.

En année de césure entre Master 1 et 2 Communication et Marketing à la Business School de Rennes, l'étudiante originaire de Lanester effectue sa mission de stage à temps plein du 19 septembre 2022 au 18 mars 2023.

2- Précision sur le dossier de demande d'aide à la diffusion et à l'accompagnement déposé auprès du Centre National de la Musique.

Ce programme du CNM a pour mission de soutenir les programmations musicales (pour les lieux dont la programmation est constitué à 80% d'événements relevant des champs du Centre National de La Musique, donc musique, magie, humour) et les résidences de création d'artistes. Pour l'exercice 2022, ce programme est doté de fonds complémentaires du ministère de la Culture pour aider la relance.

L'ESTRAN a déposé une demande d'aide à hauteur de 50 812 € et a obtenu 46 447 € dont 27 772 € fléchés sur la diffusion, et 18 725 € fléchés sur l'accompagnement de résidence (rémunération d'artistes).

3 - Précision sur le dossier déposé auprès de la Région Bretagne.

La région Bretagne accompagne la production mutualisée de créations à l'initiative d'artistes de Bretagne, de l'Ouest ou d'ailleurs.

La candidature de l'établissement se concentre 3 créations et une résidence territoriale :

- Résidence du trompettiste Geoffroy Tamisier (Nantes) : des ateliers, des répétitions
- Création « Fiskal » (danse et skateboard) de la compagnie lorientaise C'hoari
- Création « Sorcellerie pour deux pianos » (musique, magie) du duo Jatekok porté par Baron Production (Paris - Toulouse)
- Création « Î d'iles » (musique, illustration) de la compagnie Pulcinella (Toulouse)

4- Date de la prochaine réunion du conseil d'administration : mercredi 07 décembre 2022 à 18h00.

5 - Questions diverses

B. BASTIER interroge le directeur sur la capacité de la tribune télescopique à supporter 350 spectateurs debout et dansant.

Pour le directeur, la structure de la tribune télescopique est construite pour supporter un poids de charge de 500 kg/m2 donc plus que suffisant.

B. BASTIER interroge le directeur sur la limitation sonore dans la salle de spectacles.

Le directeur précise que l'établissement est équipé d'un sonomètre et que le(s) responsable(s) du son ont l'obligation de respecter les textes en vigueur (décret du 7 août 2017) : la limitation est de 102dB(A) sur 15 minutes. Au regard de la programmation, il y a en fait peu de concerts où la pression sonore maximale s'exerce.

B. BASTIER interroge le directeur sur l'impact des infrabasses.

Le directeur entend que le ressenti puisse être désagréable pour certains spectateurs (le niveau des basses fréquences est également limité) et témoigne que des progrès ont été effectués par les fabricants sur les nouvelles gammes de matériel. Le matériel en place, installé depuis 15 ans, accuse une technologie de 20 ans. Ces désagréments seront sans doute amoindris par un matériel plus performant (dans la précision sonore) lors du renouvellement du matériel de l'établissement (fin 2023 ou 2024).

B. BASTIER exprime la demande que l'établissement cesse la pratique de l'écriture inclusive dans ses différents supports de communication.

L'unanimité des membres présents confirme cette demande.

Le vice-président clôt la séance à 18h45
